

LIVRE BLANC INNOVATION & FINANCEMENT

*Financer votre innovation
pour un développement
sur le long terme de
votre activité*



SOMMAIRE

P.3 - INTRODUCTION

P.4 - INNOVER POUR SE DÉVELOPPER

P.8 - FINANCER L'INNOVATION

P.11 - CHOISIR SON FINANCEMENT

P.14 - OPTER POUR UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER INNOVANT

Pourquoi ce Livre Blanc et pourquoi la BRED ?

Ce document est avant tout un outil d'information générale vous permettant d'orienter vos décisions liées à vos projets, il ne se substitue pas ou ne vous dispense pas de recourir à vos conseils habituels. Partenaire de milliers d'entreprises, la BRED souhaite partager avec vous, à travers ce Livre Blanc, sa connaissance des dispositifs les plus attractifs en matière d'aide au financement.

Date de publication : Décembre 2020.
Tous droits réservés.



INTRODUCTION

Adapter son outil de production, son mode de distribution et améliorer son offre produits, c'est cela innover et c'est un impératif pour toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Oui, une innovation bien pensée et bien accompagnée permettra de **dynamiser votre chiffre d'affaires, de gagner en notoriété, de décupler votre attractivité, de prendre l'avantage sur la concurrence**. Et de rester performant sur la durée.

Ces évolutions entrent dans le cadre de la **Recherche et Développement (R&D)**. Pour encourager et valoriser la R&D dans les entreprises françaises, le législateur a mis en place **une aide aux financements innovants**, basée sur la prise en charge par l'État d'une grande partie des dépenses de recherches.

Il s'agit du Crédit Impôt Recherche (CIR) et du Crédit Impôt Innovation (CII), véritables tremplins pour une innovation cohérente et intelligente.

Aujourd'hui, **24 000 Entreprises déclarent du CIR ou CII**. La méconnaissance du dispositif et la nécessité de produire un dossier méthodologique retraçant les travaux expliquent le nombre limité de bénéficiaires. Beaucoup d'entreprises seraient pourtant éligibles, mais encore trop peu font appel à ces outils spécialement imaginés pour les **PME, les PMI et les associations**.

D'où la nécessité de connaître ces solutions pour vous doter de nouvelles capacités de développement à travers l'appui de crédits d'impôts innovants, facilement accessibles et **véritables facteurs de croissance**.

INNOVER POUR SE DÉVELOPPER

Qu'est-ce que l'innovation ?

Le verbe « innover » provient du latin innovare, signifiant « renouveler ». Selon le dictionnaire Larousse, « Innover », c'est : « Introduire quelque chose de nouveau pour remplacer quelque chose d'ancien dans un domaine quelconque ».

Chaque innovation est **synonyme de progrès**. La moindre amélioration donne de la valeur à un objet, une construction, un service, un produit. Elle ouvre aussi la voie à de nouvelles opportunités : l'entreprise est plus compétitive, plus crédible et mieux armée pour s'imposer sur son marché, voire se diversifier. **Dans tous les cas, une innovation maîtrisée est gage de rentabilité.**

Et puis, l'innovation sert votre image, plus que jamais virale et vitale pour **asseoir votre notoriété et élargir vos horizons.**

Innover, c'est avancer. C'est gagner.



Quand l'innovation marque un tournant dans l'Histoire d'une société...

Pour Bruno Jacomy, ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, qui a notamment été responsable scientifique de la rénovation du Musée des Arts et Métiers et directeur scientifique du Musée des Confluences à Lyon :

“

« L'innovation technique est inscrite dans l'histoire des hommes depuis les premiers outils taillés de la préhistoire. C'est un processus touchant à la fois la dimension économique, sociale et historique des sociétés et la dimension individuelle et psychologique du créateur. »

Source : persee.fr

Par « sociétés », M. Jacomy parle ici de « civilisations », mais son analyse est aussi valable pour la « société-entreprise ». En effet, une innovation ou une succession d'innovations fait passer l'entreprise dans **une autre dimension**. C'est cette transition qui écrit son histoire et dans le cas des grandes organisations, c'est cette progression qui fait l'Histoire dans son secteur : le système Nespresso de Nestlé, le Kindle d'Amazon, la Ford T...

Quelle qu'elle soit, une innovation (réussie) marque un tournant dans chaque entreprise.

Si l'on prend le cas de Henry Ford, il n'a pas inventé l'automobile, mais il a innové avec la chaîne de montage. Et c'est toute son entreprise qui a gagné en rentabilité, en renommée. On parle ici du cas ultime de répercussion de l'innovation sur la croissance, mais quand une PME se dote d'une imprimante 3D pour créer ses prototypes, **les effets sont tout aussi déterminants sur sa compétitivité, son attractivité**. Son avenir.

Les multiples visages de l'innovation économique

Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si l'on doit innover : l'enjeu réside dans la précision de l'innovation. On n'arrête pas le progrès dans les façons d'innover, d'où l'importance de viser juste.

L'entreprise doit alors se donner les moyens « d'absorber son succès ». Par exemple, en consolidant sa plate-forme numérique pour augmenter sa capacité de traitement des commandes. Cela doit être anticipé, et donc faire part en amont du processus d'innovation.

Focus sur la scalabilité

Innover, c'est bien, savoir gérer le retour sur innovation, c'est la clé du succès. Partons du principe que l'innovation a été tellement bien pensée qu'elle génère un « tsunami » de commandes. Le défi est alors celui de la scalabilité. Le terme provient de l'expression anglaise « scalability », qui vient de « to scale » : changer d'échelle.

Et si l'ubérisation servait vos ambitions ?

“

« L'ubérisation, du nom de l'entreprise Uber, est un phénomène récent dans le domaine de l'économie consistant en l'utilisation de services permettant aux professionnels et aux clients de se mettre en contact direct, de manière quasi instantanée, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. ».

Source Wikipedia

L'ubérisation est brutale. Tel un changement de régime en politique, elle met fin à des pratiques établies sur un secteur défini. La majorité des innovations actuelles sont liées à l'ubérisation : soit pour la contrer, soit pour s'en inspirer. La transformation digitale, par exemple, est désormais incontournable pour toutes les entreprises.

Certes, l'ubérisation fait des victimes, mais raisonner ainsi, c'est voir le verre à moitié vide. La vérité est que l'ubérisation oblige aujourd'hui tout le monde à se réinventer pour se dépasser. L'ubérisation, c'est aussi la victoire de l'audace, de la créativité et de la capacité à oser. C'est le stade ultime de l'innovation, n'en déplaise à certains.

Innovation technologique	Innovation d'usage	Innovation touristique
Innovation d'offre	Innovation méthodique / spontanée	Innovation territoriale
Innovation d'emprunt	Innovation de distribution	Innovation verticale / horizontale
Innovation incrémentale	Innovation de service	Innovation de processus
Innovation ouverte / fermée	Innovation sociale / économique	Innovation produit
Innovation pull / push	Innovation de marché	Innovation de procédé
Innovation de commercialisation	Innovation marketing	Innovation radicale
Innovation packaging	Innovation d'organisation	Innovation design
Innovation managériale	Innovation de rupture	Innovation d'assemblage
Innovation d'adaptation	Innovation non-technologique	Innovation de modèle économique

FINANCER L'INNOVATION

L'innovation occasionne des coûts...

L'innovation est souvent perçue comme un carburant permettant à l'entreprise d'avancer. Oui mais le carburant, ça se paie ! Comme le disait Louis Pasteur « La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés ». C'est pourquoi l'innovation est couronnée de succès si et seulement si elle est « cadrée », budgétée, simulée, accompagnée.

Dans ce contexte, l'un des principaux défis de l'entreprise est de **mener en parallèle leurs opérations courantes et leur projet d'innovation.**

L'erreur la plus commune consiste à confondre soutien à la R&D et lancement d'une innovation sur le marché. Steve Jobs soulignait ainsi en 1998 :



« L'innovation n'a rien à voir avec la quantité d'argent que vous êtes en mesure de dépenser en R&D. Quand Apple a lancé le Mac, IBM a dépensé 100 fois plus en R&D pour sortir son ordinateur personnel. C'est une affaire de personnes, de comment vous êtes dirigés et de quelle énergie vous y mettez. »

Et dans « énergie », il y a aussi et forcément « financement », ce fameux carburant.

Quels financements pour l'innovation ?

Les financements ne manquent pas pour les entreprises en quête de « coup de pouce » pour innover. Publics ou privés, ils peuvent vous aider à concrétiser votre projet. Tour d'horizon de ces solutions...

Les aides pour l'innovation*			
Dépenses concernées	Entreprises concernées	Organisme gestionnaire	Montant maximal
Crédit d'impôt innovation <i>Les dépenses d'innovation (selon certaines conditions : innovation de produit, matériel ou immatériel)</i>	Toutes les PME.	L'administration fiscale	400 k€ de dépenses annuelles
Bourse FrenchTech <i>Les critères de cette aide peuvent varier selon les régions. Ces aides prennent en compte généralement des dépenses externes (sous-traitance, conseil, ...) et des dépenses internes (salaires, participation à un salon ...)</i>	Personne physique qui va créer sa start-up ou start-up (si créée depuis moins d'un an).	BpiFrance	30 k€ (start-up) ou 45 k€ (personne morale)
Aide pour la faisabilité de l'innovation (subvention) <i>Faisabilité technique / étude de marché / propriété intellectuelle (brevet par exemple) / veille / démarche design ... Tout type d'innovation est concerné.</i>	TPE et PME primo-demandeuse, de moins de 3 ans.	BpiFrance	50 k€ en deux versements (70/30)
Aide pour le développement de l'innovation (avance remboursable) <i>Développement d'une innovation (tout type d'innovation est concerné : risque technique, innovation d'usage ou de service).</i>	Toutes les entreprises. Après 3 ans d'existence les critères changent.	BpiFrance	De 50 k€ à 3 M€
Prêt à taux zéro pour l'innovation <i>Développement d'une innovation (tout type d'innovation est concerné).</i>	Toutes les entreprises.	BpiFrance	Pas de montant maximum, différé de remboursement possible
H2020 - Horizon 2020 <i>Innovation à valeur ajoutée européenne (marché, impact, etc). Développement d'un projet d'excellence scientifique (+ primauté industrielle + défis sociétaux)</i>	Les PME mais aussi les grands groupes, dans le cadre de projets collaboratifs.	Union européenne	Entre 70% et 100% des dépenses éligibles

* Source : Les Cahiers de l'Innovation

L'indispensable accompagnement bancaire

Pour atteindre ses objectifs, l'entreprise doit s'entourer de partenaires maîtrisant parfaitement les mécanismes de l'innovation. En premier lieu, elle doit financer son projet avec acuité. **Le retour sur investissement de l'innovation n'est pas immédiat**, d'où la nécessité de ne pas entamer ses actifs, le temps de récolter les effets concrets de l'innovation. Mais le financement n'est pas la seule composante d'un projet d'innovation maîtrisé. Vous avez aussi besoin de conseils avisés et d'un **accompagnement permanent** pour identifier des partenaires locaux ou à l'international, optimiser vos flux, identifier et anticiper les risques.

Votre projet d'innovation mérite l'excellence. Seule une banque expérimentée avec une vision globale à 360° peut vous proposer cette incontournable expertise et cette précieuse polyvalence. Elle vous guidera dans **votre croissance interne ou externe, nationale ou internationale**. Elle vous aidera à maîtriser votre saut technologique à travers **des montages financiers sur mesure**, vous assistera dans le montage de votre dossier et vous **accompagnera sur la durée**.

Et si vous profitez d'un dispositif fiscal privilégié pour financer votre projet ?

Une prise en charge de vos dépenses de recherches à travers **un avantage fiscal exclusif**, c'est malin et ça fait avancer votre projet, tout en ménageant votre trésorerie. C'est le principe du Crédit Impôt Recherche (CIR) et du Crédit Impôt Innovation (CII). Depuis la disparition du CICE, ces dispositifs représentent la première dépense fiscale du budget de l'État.

Le CIR est consacré aux **dépenses R&D** tandis que le CII concerne les **travaux d'innovation, d'opérations de conception de prototypes et installations pilotes** réalisés en aval de la phase de R&D, répondant au critère de nouveauté tel que le définit le Bulletin Officiel des Finances Publiques-impôts (BOI-BIC-RICI-10-10-45).

Vous êtes certainement éligible à l'une de ces solutions de financement modernes et ingénieuses. Il serait dommage de vous en priver.

CHOISIR SON FINANCEMENT

Les atouts du CIR

Le **Crédit Impôt Recherche (CIR)** s'adresse aux entreprises du secteur **industriel, commercial, artisanal et agricole**. Sont concernées les activités de recherche et de développement, à l'image de la recherche fondamentale, ainsi que les activités de développement expérimental. Les activités de Recherche et Développement éligibles au CIR distinguent 3 catégories de travaux :

- la recherche fondamentale,
- la recherche appliquée,
- le développement expérimental.

L'éligibilité des projets de Recherche et Développement au CIR est liée à la résolution de problématiques scientifiques intégrées à l'effort d'innovation de l'entreprise par rapport à l'état de l'art des techniques existantes.

Taux et plafonds applicables en 2021

Localisation	Bénéficiaire	Taux et plafonds
Métropole + Corse	Toutes entreprises.	30% dans la limite de 100 MEUR 5 % au-delà
DOM	Toutes entreprises.	50% dans la limite de 100 MEUR 5 % au-delà

Les atouts du CII

Le Crédit Impôt Innovation (CII) est un volet complémentaire spécifique au CIR. Cette solution s'adresse aux dépenses liées aux prototypes et aux installations pilotes de nouveaux produits. Le CII concerne les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Les activités éligibles au CII concernent les opérations de conception (prototypes et/ou d'installations pilotes) de nouveaux produits (biens corporels ou incorporels) :

- Pas encore disponible sur le marché de référence (produits commercialisés par l'ensemble des entreprises du marché).

- Dotés de performances techniques supérieures sur les plans :

Technique : Amélioration sensible des caractéristiques non fonctionnelles (fiabilité, précision, temps de réponse, vitesse, débit, poids, etc.).

Eco-conception : Impacts sur l'environnement ou sur la santé humaine de la conception et du développement du produit tout au long de son cycle de vie.

Ergonomie physique ou cognitive : Adaptation de l'outil aux caractéristiques physiologiques et morphologiques de l'être humain ou au fonctionnement cognitif des utilisateurs.

Fonctionnalités : Ajout d'une ou plusieurs nouvelles fonctionnalités ou amélioration sensible de fonctionnalités qui existent sur le marché.

Taux et plafonds applicables en 2021

Localisation	Bénéficiaire	Taux et plafonds
Métropole	Toutes entreprises.	20% dans la limite de 400 KEUR
Corse	PME	35 % dans la limite de 400 KEUR
	TPE	40 % dans la limite de 400 KEUR
DOM	Toutes entreprises.	40 % dans la limite de 400 KEUR



À SAVOIR

Deux solutions complémentaires

Vous pouvez opter à la fois pour un CIR et un CII. Ces deux solutions sont cumulables : elles interviennent chacune sur des phases différentes d'un projet, R&D et Innovation.

Il s'agit toutefois de distinguer ce qui relève des travaux de R&D de ce qui est relatif à l'innovation, telle que définie par la réglementation en vigueur. D'où l'intérêt d'un accompagnement bancaire de premier plan.

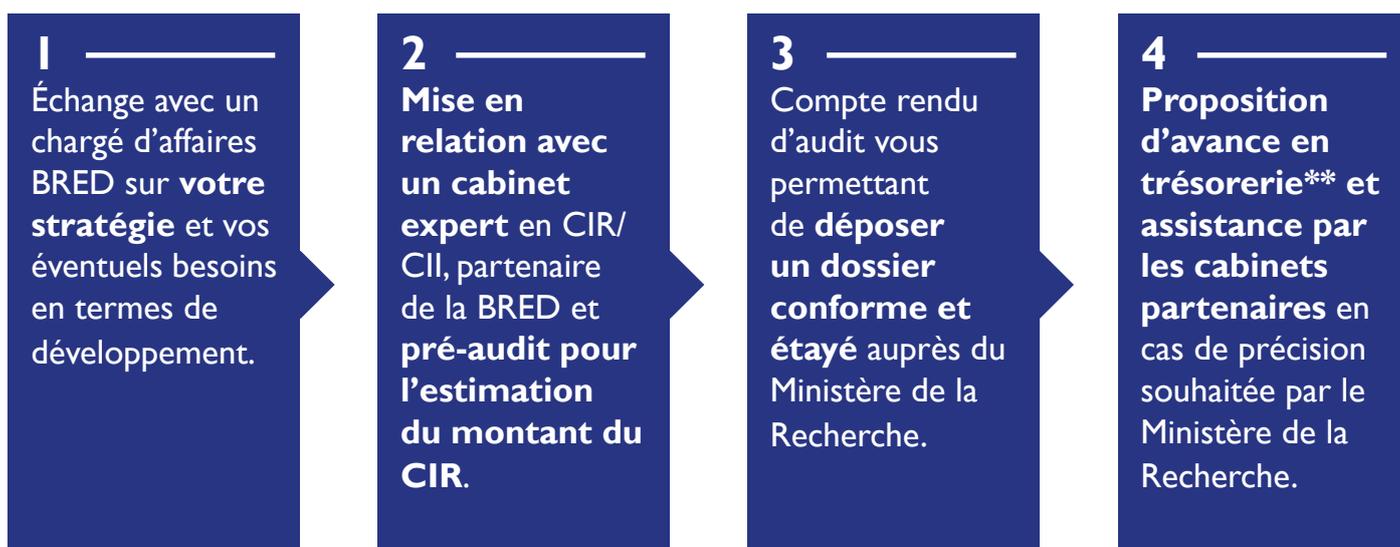
OPTER POUR UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER INNOVANT

Vous recherchez un montage simple et avantageux ?

Vous souhaitez innover dans vos process, développer un projet inédit dans votre secteur d'activité, lancer un nouveau produit ou service sur le marché ? Vous êtes déclarant et vous voulez sécuriser votre demande de crédit d'impôt ? Vous n'êtes pas déclarant et souhaitez vérifier votre éligibilité ? **La BRED vous accompagne dans toutes vos démarches à travers un interlocuteur unique sur toute la durée de votre projet.**

Un accompagnement étape par étape

La BRED et ses Cabinets Conseil partenaires agréés par le Médiateur des Entreprises vous accompagnent à chaque étape. Notre partenariat combine **l'expérience des Cabinets Conseil pour vous sécuriser votre crédit d'impôt*** auprès du Ministère de la Recherche et, **une avance de trésorerie**** de la BRED pour pallier un besoin d'investissement sur le court terme.



Nous étudions la mobilisation de votre crédit d'impôt pour vos besoins de trésorerie. En outre, cet accompagnement exhaustif constitue à lui seul une forme de garantie sur l'attribution de votre crédit d'impôt.

* Sous réserve d'éligibilité.

** Sous réserve de l'accord de la Banque.

Le parcours type du déclarant

Il s'agit là du processus classique (droit commun vs remboursement immédiat) Art 244 quater B du CGI) :

- **Droit commun** : Imputation sur l'impôt et remboursement à terme

Les crédits d'impôts sont imputés sur l'impôt des sociétés au titre de l'année en cours et des 3 années suivantes. En cas de reliquat au bout de ce délai, le CIR/CII devient remboursable.

- **Exception** : Remboursement immédiat de la créance

Le CIR/CII est remboursable immédiatement après la déclaration pour les PME, Jeunes Entreprises Innovantes et les sociétés en difficultés financières.

- **Délais de remboursement de la créance**

Les délais observés sont de quelques semaines à plus d'1 an, avec une moyenne de 4 mois.

- **Impacts sur les délais de remboursement**

Les délais de remboursement peuvent être rallongés en cas de demandes d'informations complémentaires ou de contrôles fiscaux, ou d'aléas de traitement des services des impôts (changement d'interlocuteurs, surcharge de dossiers à traiter etc...).

Les éléments à fournir

Pour justifier l'éligibilité de votre CIR ou de votre CII, vous devez communiquer à votre banque les informations suivantes :

- expression de votre problématique,
- recherche de références pour constituer votre état de l'art,
- formalisation de votre raisonnement scientifique.

Le temps consacré au montage de votre dossier est largement rentable au regard de ce que votre aide au financement peut vous apporter ! Et nous sommes là pour vous aider.

Le CIR et le CII à travers les cas clients BRED



CIR

Accompagnement d'une coopérative agroalimentaire dans la mobilisation de son crédit d'impôt

Ce groupe, client de la BRED, invente et expérimente des solutions pour une agriculture respectueuse des écosystèmes. Depuis sa création au 19^e siècle, la **recherche & développement est la pierre angulaire de ses activités**. Il bénéficie donc depuis de nombreuses années du CIR.

Le chargé d'affaires BRED a proposé au directeur financier du groupe **d'étudier la mobilisation de son CIR**. Après analyse du dossier et du formulaire fiscal du demandeur, **la BRED a accordé à ce client une avance de trésorerie équivalente à 3 années de CIR, soit 8 Millions d'€**.

CII

Apport d'une solution par une entreprise de services du numérique à une entreprise de services du numériques, groupe d'enseignement supérieur

ESN développe pour une entreprise évoluant dans l'univers de l'enseignement une **innovation d'usage : l'utilisation d'une nouvelle technologie (WebRTC)**. Cette innovation s'applique à un domaine dans lequel elle n'était pas encore utilisée : les laboratoires de langues proposés dans les écoles.

Plusieurs critères permettent de rendre ces dépenses éligibles au CII :

- il s'agit d'une mise en application de l'innovation,
- le projet porte sur un « prototype » destiné à un client qui pourra être dupliqué chez d'autres clients.

Concrètement, les heures de développement nécessaires pour adapter la technologie au parc informatique de son client associées aux coûts de licence(s) logiciel(s) rendent définitivement ces dépenses éligibles au CII.



De nouvelles capacités de développement, au-delà de votre projet d'innovation...

L'innovation est un cercle vertueux. Plus forts, plus performants, plus compétitifs, vous engrangez naturellement davantage de bénéfices. C'est précisément sur cette base que votre banque se base pour vous accompagner.

À la BRED, nous accompagnons l'innovation par d'autres crédits tout aussi compétitifs, nécessaires à votre développement.



**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR
PLUS SUR LE FINANCEMENT
DE L'INNOVATION DÉDIÉ AUX
ENTREPRISES ?**

Contactez nos experts par mail à
entreprises@bred.fr.

Nous mettrons tout en oeuvre pour
vous répondre dans les meilleurs
délais.



BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 375 717 807,62 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608.